



KPMG inc.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2121
Internet www.kpmg.ca

CANADA

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N° : 500-11-049256-155**

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN DE COMPROMIS ET
D'ARRANGEMENT DE :**

**MAGASIN LAURA (P.V.) INC. / LAURA'S SHOPPE (P.V.)
INC.**

Débitrice

- et -

KPMG INC.

Contrôleur

**FORMULAIRE DE PROCURATION ET INSTRUCTIONS POUR LES CRÉANCIERS VISÉS
DANS L'AFFAIRE DU PLAN DE COMPROMIS ET D'ARRANGEMENT
DE MAGASIN LAURA (P.V.) INC. / LAURA'S SHOPPE (P.V.) INC.**

UNE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS VISÉS se tiendra à la date et l'adresse ci-dessous conformément à l'ordonnance de dépôt du plan de compromis ou d'arrangement et de convocation d'une assemblée des créanciers prononcée par la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) le 23 octobre 2015 (l'« **Ordonnance de procédure d'assemblée** ») afin de permettre aux Créanciers Visés (tels que désignés par le terme anglais « *Affected Creditors* » dans la version originale anglaise du Plan) de voter sur le Plan de compromis ou d'arrangement de Magasin Laura (P.V.) inc. / Laura's Shoppe (P.V.) Inc. déposé en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (telle qu'amendée, le cas échéant, le « **Plan** »).

**Le 19 novembre 2015 à 11h (heure normale de l'Est)
au Hilton Garden Inn, 380 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 0B1
Salle James McGill ABC**

telle qu'ajournée, reportée ou remise (l'« **Assemblée des Créanciers** »).

Veillez suivre les instructions suivantes **SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS EN PERSONNE**, mais souhaitez plutôt nommer un fondé de pouvoir qui assistera à l'Assemblée des Créanciers pour y voter en lien avec le Plan en votre nom et qui agira par ailleurs en votre nom à l'Assemblée des Créanciers et à tout ajournement, report ou remise de celle-ci.

VEUILLEZ REMPLIR, SIGNER ET DATER LE FORMULAIRE DE PROCURATION CI-JOINT ET LE FAIRE PARVENIR À KPMG INC., AGISSANT À TITRE DE CONTRÔLEUR, DE MANIÈRE À CE QU'IL SOIT REÇU AU PLUS TARD À 17H, HEURE NORMALE DE L'EST, LE **18 NOVEMBRE 2015** (LA « **DATE LIMITE POUR VOTER** ») OU LE JOUR OUVRABLE PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA DATE À LAQUELLE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS EST ÉVENTUELLEMENT AJOURNÉE, REPORTÉE OU REMISE. Le Formulaire de procuration peut également être remis au président de l'Assemblée des Créanciers avant l'ouverture de cette dernière.

THE ENGLISH VERSION OF THIS PROXY FORM IS AVAILABLE ON THE WEBSITE OF THE MONITOR APPOINTED UNDER THE CCAA, AT <http://www.kpmg.ca/laura-en>.

Le 11 septembre 2015, la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) a prononcé une ordonnance établissant certaines formalités afin d'identifier, établir, statuer ou autrement résoudre les réclamations contre Laura (l'« **Ordonnance relative au traitement des Réclamations** »), dont un exemplaire est disponible sur le site web du Contrôleur au <http://www.kpmg.ca/laura-fr>. L'Ordonnance relative au traitement des Réclamations et l'Ordonnance de procédure d'assemblée contiennent des informations importantes sur la procédure de vote.

Le Plan est joint à l'Avis de convocation d'une Assemblée des Créanciers du Laura, dont vous avez reçu copie.

Veillez lire le Plan, l'Ordonnance de procédure d'assemblée et l'Ordonnance relative au traitement des Réclamations ainsi que les instructions jointes au Formulaire de procuration avant de soumettre un Formulaire de procuration.

Si la Cour supérieure du Québec homologue le Plan, le Plan vous liera, que vous ayez voté ou non.

Montréal, le 5 novembre 2015

KPMG INC., agissant à titre de
contrôleur de Magasin Laura
(P.V.) Inc. / Laura's Shoppe (P.V.)
Inc. nommé par le tribunal

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN DE COMPROMIS ET D'ARRANGEMENT DE
MAGASIN LAURA (P.V.) INC. / LAURA'S SHOPPE (P.V.) INC.**

FORMULAIRE DE PROCURATION

En cochant l'une des deux cases ci-après, le Créancier Visé (tel que désigné par le terme anglais « *Affected Creditor* » dans la version originale anglaise du Plan) soussigné révoque par les présentes toute procuration préalablement donnée et désigne comme fondé de pouvoir soit _____, soit un représentant de KPMG Inc., agissant à titre de Contrôleur (si vous souhaitez que le Contrôleur soit votre fondé de pouvoir, veuillez ne rien inscrire), avec pleins pouvoirs de substitution, afin qu'il assiste, vote ou agisse par ailleurs pour le soussigné à l'Assemblée des Créanciers et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et qu'il exerce les droits de vote rattachés à la réclamation du soussigné. Sans que soit limitée la généralité du pouvoir conféré par les présentes, le fondé de pouvoir est tenu de voter de la façon indiquée ci-après. Le fondé de pouvoir est par ailleurs autorisé à voter à son gré et à agir par ailleurs pour le compte du soussigné à l'égard de toute modification du Plan et de toute question pouvant être soumise à l'Assemblée des Créanciers ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement et à exercer les droits de vote rattachés à ou ses réclamation(s), de la façon indiquée ci-après (ne cochez qu'une seule case) :

Vote **POUR** l'approbation du Plan Vote **CONTRE** l'approbation du Plan

Veillez noter qu'en l'absence d'indication le Créancier Visé sera réputé avoir voté POUR l'approbation du Plan.

Fait en ce _____ jour de _____ 2015.

Inscrire le nom du Créancier Visé en caractères d'imprimerie

Signature du Créancier Visé ou, s'il s'agit d'une société par actions, d'une société de personne ou d'une fiducie, de son signataire autorisé

Fonctions du signataire autorisé de la société par actions, de la société de personnes ou de la fiducie, selon le cas

Adresse courriel du Créancier Visé

Numéro de téléphone du Créancier Visé ou du signataire autorisé

Adresse postale du Créancier Visé

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE PROCURATION

1. Veuillez lire et suivre les instructions suivantes attentivement.
2. Veuillez soumettre votre Formulaire de procuration dans les plus brefs délais. Vous pouvez utiliser l'enveloppe de retour pré-adressée jointe au Formulaire de procuration. **L'ORIGINAL DE VOTRE FORMULAIRE DE PROCURATION DOIT RÉELLEMENT ÊTRE REÇU PAR LE CONTRÔLEUR À L'ADRESSE SUIVANTE, OU PAR COURRIEL OU TÉLÉCOPIEUR, AU PLUS TARD À 17H, HEURE NORMALE DE L'EST, À LA DATE LIMITE POUR VOTER (LE 18 NOVEMBRE 2015) OU LE JOUR OUVRABLE PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT LA DATE À LAQUELLE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS EST ÉVENTUELLEMENT AJOURNÉE, REPORTÉE OU REMISE:**

KPMG INC.
CONTRÔLEUR DE MAGASIN LAURA (P.V.) INC. / LAURA'S SHOPPE (P.V.) INC.
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal, Québec
Canada H3A 0A3
Attention : Assemblée des Créanciers de Magasin Laura
Télécopieur : 514-840-2121
Courriel : claimslaura@kpmg.ca

Votre Formulaire de procuration peut également être remis au président de l'Assemblée des Créanciers avant l'ouverture de cette dernière ou de sa reprise en cas d'ajournement, de report ou de remise.

3. Chaque Créancier Visé habilité à voter à l'Assemblée des Créanciers a le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être un Créancier Visé) à titre de fondé de pouvoir, pour assister, agir et voter en son nom.
4. Pour vous faire représenter par fondé de pouvoir à l'Assemblée des Créanciers et pour voter par procuration pour accepter ou rejeter le Plan, au lieu d'y assister en personne, veuillez procéder comme suit :
 - a. inscrivez le nom de votre fondé de pouvoir à l'emplacement prévu au Formulaire de procuration ou, si vous souhaitez qu'un représentant du Contrôleur soit votre fondé de pouvoir, n'y inscrivez rien (si l'emplacement prévu est laissé vide, le Créancier Visé sera réputé avoir nommé un dirigeant de KPMG Inc., agissant à titre de Contrôleur, ou toute autre personne nommée par KPMG Inc. à titre de fondé de pouvoir du Créancier Visé, avec pleins pouvoirs de substitution, afin d'assister, voter ou agir par ailleurs pour le Créancier Visé à l'Assemblée des Créanciers tenu en lien avec le Plan et à tout ajournement, tout report ou toute remise de celle-ci);
 - b. cochez la case voulue pour indiquer votre vote (NOTE : Si vous ne cochez aucune des cases, vous serez réputé avoir voté POUR l'approbation du Plan);
 - c. signez le Formulaire de procuration — Le Formulaire de procuration doit porter votre signature originale pour que soit assurée votre représentation par fondé de pouvoir et voter à l'Assemblée des Créanciers;

- d. si vous remplissez le Formulaire de procuration à titre de représentant dûment autorisé d'une société ou d'une autre entité, indiquez votre lien avec elle et à quel titre vous signez et, si l'on vous le demande ultérieurement, fournissez une preuve de votre pouvoir de signature. Veuillez également fournir votre nom et votre adresse postale; et
 - e. faites parvenir votre Formulaire de procuration rempli au Contrôleur dans le délai prévu ci-dessus.
5. Si plusieurs Formulaires de procuration sont reçus de la même personne en lien avec les mêmes réclamations avant la Date limite pour voter, le Formulaire de procuration qui porte la date la plus récente, valablement signée et reçue à temps, a préséance sur les autres Formulaires de procuration reçus antérieurement qu'il a pour effet de révoquer. Les Formulaires de procuration par ailleurs valides qui portent la même date mais qui exercent de manière contradictoire les mêmes droits de vote rattachés aux mêmes Réclamations Votantes (tel que désigné par le terme anglais « *Voting Claims* » dans la version originale anglaise du Plan) ne seront pas pris en compte. Le Formulaire de procuration qui ne porte pas de date dans l'espace prévu à cette fin sera réputé porter la date à laquelle le Contrôleur l'a reçu.
 6. Si un Créancier Visé assiste à l'Assemblée des Créanciers et vote en personne, ce vote remplacera et révoquera tout Formulaire de procuration préalablement reçu.
 7. Les Formulaires de procurations illisibles ou qui contiennent des renseignements insuffisants pour permettre d'identifier le réclamant ne seront pas pris en compte.
 8. Les Formulaires de procuration qui prétendent n'accepter ou rejeter que partiellement le Plan ne seront pas pris en compte.
 9. Après la Date limite pour voter, un Formulaire de procuration ne peut plus être retiré ou modifié sans le consentement préalable du requérant, sauf par dépôt d'un autre Formulaire de procuration auprès du président de l'Assemblée des Créanciers ou par vote en personne d'un créancier à l'Assemblée des Créanciers.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LE PRÉSENT FORMULAIRE DE PROCURATION OU LES FORMALITÉS DE VOTE, OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE FORMULAIRES DE PROCURATION ADDITIONNELS OU DE COPIES SUPPLÉMENTAIRES DES DOCUMENTS CI-JOINTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE CONTRÔLEUR AU 1-855-940-2565, OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WEB DU CONTRÔLEUR AU <http://www.kpmg.ca/laura-fr>.

Aucune commission ou autre rémunération ne sera payable à un courtier, à un intermédiaire ou à quiconque d'autre qui sollicite des votes relatifs au Plan. Le présent Formulaire de procuration n'est pas une lettre d'envoi et ne peut servir uniquement à nommer un fondé de pouvoir et à voter pour l'acceptation ou le rejet du Plan.